



Fiche de sécurité Marches

Votre équipement de marche est en conformité avec la Charte du marcheur de l'AVF Pays-de-Paimpol.

Vous respectez les règles de sécurité détaillées dans cette même charte.

C'est parfait ! Mais l'accident n'arrive pas qu'aux autres... ! Avez-vous pensé qu'en cas d'accident, vos collègues de marche n'auront pas forcément tous les éléments vous concernant pour communiquer rapidement avec les secours ?

Pour cela, nous vous demandons de remplir le document suivant **que vous découperez et garderez précieusement dans votre portefeuille ou votre sac à dos.**

Fiche Sécurité Randos AVF PAYS DE PAIMPOL	
Nom :	
Prénom :	Adresse :
.....	
Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir :	
1 :	
Fixe :	Mobile :
2 :	
Fixe :	Mobile :
N° SS :	Mutuelle :
Groupe sanguin :	Coordonnées du médecin traitant :
Allergies éventuelles :	
Traitement en cours :	
Informations que vous jugez utile de préciser :	
.....	